

Vice-président national

Critères de sélection

Une préférence est accordée à la représentation régionale équilibrée pour ce poste, conséquemment, pour le mandat de 2018, la région de l'Est sera valorisée. Cependant, ceci n'est pas obligatoire puisque le poste sera doté selon les compétences.

Rôles et responsabilités

- ✿ membre du Conseil d'administration;
- ✿ remplace le président lorsqu'il ou elle s'absente et exerce les pouvoirs délégués au besoin;
- ✿ préside le Comité d'adhésion;
- ✿ aide le Président ou la Présidente au besoin;
- ✿ représente l'igf*fmi auprès des organisations externes;
- ✿ exerce les pouvoirs de signer des documents financiers;
- ✿ supervise et coordonne les activités des directeurs régionaux.

Compétences essentielles

- ✿ excellentes compétences en communication;
- ✿ compétences en leadership;
- ✿ expérience au sein des conseils dans une structure de gouvernance (soit but lucratif ou non lucratif);
- ✿ connaissance et expérience reliées à des organisations bénévoles et à but non lucratif (non exclusif à l'igf*fmi); et,
- ✿ expérience de la collectivité et connaissance des services de l'igf*fmi.

Compétences désirées

- ✿ niveau d'expérience de chef de direction, de chef d'exploitation ou de dirigeant principal des finances (à but lucratif ou non lucratif) en cours ou antérieure;
- ✿ compétences en analyse et en résolution de problèmes; et,
- ✿ expérience dans une grande organisation complexe.

Habilités désirées

- ✿ bilingue;
- ✿ gouvernance et pensée stratégique; et,
- ✿ finance, audit, législation, international, technologies de l'information, affaires publiques et gouvernementales, communications, marketing, leadership.

Mandat

Le vice-président sera élu pour un mandat de trois (3) ans au sein du Conseil d'administration. Il occupera automatiquement le poste de président au cours de la deuxième année de son mandat et le poste de président sortant au cours de la troisième année de son mandat.